



# VILLAGE DE/OF SAINT-ANTOINE

4599, rue Principale, Saint-Antoine, NB E4V 1P8  
Tél.: 506.525.4020 • Téléc.: 506.525.4027  
courriel / email: village@village.stantoine.nb.ca  
[www.village.stantoine.nb.ca](http://www.village.stantoine.nb.ca)

## ARRÊTÉ NO. 2008-08 (2007-03)

### VILLAGE DE SAINT-ANTOINE

#### Arrêté no. 2008-08, amendant l'arrêté 2007-03

#### Arrêté réglementant la circulation et le stationnement dans le village de Saint-Antoine

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les municipalités*, L.R.N.B. 1973, c. M-22, la loi sur les véhicules à moteur, L.R.N.B. 1973, c. M-17, le conseil municipal du Village de Saint-Antoine adopte ce qui suit :

#### CARREFOURS AVEC ARRÊTS À TROIS ET QUATRE VOIES

6. a) Que le carrefour à arrêt à quatre voies, formé par l'intersection de la rue Acadie et l'avenue Edouard **soit supprimé** de l'arrêté 2007-03.

#### ACCEPTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Lu en première lecture, en entier, le 16 décembre 2008.

Lu en deuxième lecture, par titre, le 16 décembre 2008.

Lu en troisième lecture, par titre, le 20 janvier 2009.

Signé ce 21 jour janvier 2009 par;

SIGNÉ Roseline Mailet  
Roseline Mailet, maire

Bernadine Mailet-LeBlanc  
Bernadine Mailet-LeBlanc, greffière

